

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 MARS 2022 A VOUIZERS**

Date de la convocation : 24/02/2022

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 86

Conseillers représentés : 8

Le trois mars deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents :AUDEGOND Michaël, AUROUX Emmanuel, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, BERTHELEMY Mathieu, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BESTEL Dominique, BOLY Francis, BOUILLEAUX Jean-Pol, BOUILLON Daniel, CANNEAUX Francis, CANIVENQ Roland, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER Frédéric, DANNEAUX Dominique, , DAUPHY Bruno, DEGLAIRE Thierry, DESTENAY Roland, DION Valentine, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FESTUOT Annie, FLEURY Vincent, FOUCART Marie-Hélène, GAVART Vincent, GENTIL Jean-Charles, GOMEZ Jean-Baptiste, GUERIN Anne-Marie, GROSSELIN Jacques, HAUDECOEUR Agnès, HAULIN Eric, HERBAY Christelle, LABBE José, LAMBLOT Laurent, LAIES Benoit, LALLEMENT Séverine, LALONDE Loïc, LAMPSON Nadège, LAURENT CHAUVET Pierre, LEBON Christophe, LEFORT Sylvie, LE GALL Jean-François, LELOUP Nathalie, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MACHINET Jean-Baptiste, MACHINET Thierry, MACHINET Xavier, MALVAUX André, MAROTEAUX Nathalie, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Hubert, PAYEN Françoise, PERTUS Xavier, PIEROT Chantal, PIERSON Florent, PIRAS Caroline, POTRON Pierre, POU CET Eric, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENAUX Thierry, RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, ROUSSY Eise, SALEZ René, SEMBENI Anne, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VAIRY Lionnel, VALET Bruno, VAN DEN BERGH Charles, VERNEL Martine

Ont donné procuration : COLSON Pascal (à MACHINET Jean-Baptiste), DE POUILLY Jean (à SINGLIT Benoit), DESGEORGES Marc (à LAMPSON Nadège), HANNEQUIN Laurent (à MOUTON Francis), LESUEUR Patricia (à DUGARD Yann), MARCHERAS Laetitia (à SIGNORET Francis), NAUDIN Muriel (à GAVART Vincent), SEMBENI Peggy (à SINGLIT Benoit),



M. MACHINET Thierry est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.



1) PROCES VERBAL : Approbation du procès-verbal de la séance du 16/12/21

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16/12/2021.

2) FINANCES

• **Débat d'orientations budgétaires 2022**

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 sur la base du rapport des orientations budgétaires présenté

- **Vote des taux d'imposition 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à hauteur de 65 voix pour, 13 voix contre et 16 abstentions

- DECIDE de fixer les taux d'imposition 2022 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,18
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,91
Cotisation Foncière des entreprises	21,62

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

- **Attribution d'un fonds de concours à la ville de Vouziers pour le centre Les Tourelles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le versement d'un fonds de concours à la commune de Vouziers d'un montant de 50 000 € en 2022
- PREND ACTE que la commune de Vouziers devra remettre un avis concordant lors de son prochain conseil municipal
- AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

- **Inscription de provisions pour dépréciation liée aux impayés sur le budget déchets ménagers**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à hauteur de 92 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE, DECIDE :

- D'ACTER et d'ENREGISTRER comptablement la dépréciation des actifs circulants (article 6817) pour un montant de 30 000 € sur l'exercice 2022.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

- **Reprise sur provisions pour dépréciation sur le budget des déchets ménagers**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à hauteur de 95 voix POUR et 1 ABSTENTION DECIDE :

- D'AUTORISER la reprise sur provisions pour dépréciation sur le budget déchets ménagers à hauteur de 13 709,97€
- D'AUTORISER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

3) DECHETS MENAGERS

- **Modification des tarifs des levées supplémentaires de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 93 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE DECIDE de :

- MAINTENIR les tarifs tels que fixés par délibération DC2021/164 du 16/12/2021
- AUGMENTER à 10 (au lieu de 7) le nombre de levées forfaitaires
- MODIFIER la facturation des levées supplémentaires à compter de l'exécution de la présente délibération comme suit :
 - un montant de 2 € est facturé pour les levées supplémentaires de 11 à 13
 - un montant de 5 € est facturé pour les levées supplémentaires de 14 à 20
 - un montant de 10 € est facturé pour les levées supplémentaires de 21 à 30
 - un montant de 15 € est facturé pour les levées supplémentaires à partir de 31
- CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

4) DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **GEMAPI : Soutien financier aux travaux d'entretien des ASA (association syndicales autorisée)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité :

- DE VALIDER le principe de soutien au financement des travaux d'entretien réalisés par les ASA dans la limite des crédits budgétés annuellement par la communauté de communes,
- De DEFINIR le taux d'accompagnement de la Communauté de Communes à hauteur d'un taux maximum correspondant à l'autofinancement apportée par l'ASA dans la limite de 40%,
- DE DELEGUER au Bureau communautaire l'attribution des demandes de subventions émises par les ASA,
- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

5) SERVICE A LA PERSONNE

- **SANTE : Motion désertification médicale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité d'approuver la motion proposée.

6) RESSOURCES HUMAINES

- **Demande d'un second engagement service civique pour le Parc Argonne Découverte**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE par 93 voix POUR (Mathieu BERTHELEMY ne prenant pas part au vote) :

- D'AUTORISER le Président à demander un nouvel d'agrément auprès de la Direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale pour une période de 3 ans
- D'AUTORISER le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales dans la limite des crédits disponibles
- DE DELEGUER au Bureau l'autorisation de procéder aux renouvellements de ces agréments.

- **Organigramme des services**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE par 93 voix POUR (Mathieu BERTHELEMY ne prenant pas part au vote) l'organigramme des services au 1^{er} avril 2022.

- **Transformation d'un emploi d'attaché territorial à temps non complet en temps complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE par 93 voix POUR (Mathieu BERTHELEMY ne prenant pas part au vote) :

- DE TRANSFORMER l'emploi d'attaché territorial à temps non complet à temps complet afin de permettre à l'intercommunalité d'affecter un équivalent temps plein aux missions d'animation et de coordination Santé-familles.

- **Autorisation de recours à un contrat d'apprentissage**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE par 93 voix POUR (Mathieu BERTHELEMY ne prenant pas part au vote):

- DE CONCLURE à compter du 07/03/22 un contrat d'apprentissage pour le service Communication,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

- **Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion 54 pour la mise en place d'un délégué à la protection des données**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE par 93 voix POUR (Mathieu BERTHELEMY ne prenant pas part au vote):

- D'APPROUVER le renouvellement de la convention RGPD,
- DE DELEGUER au Bureau l'autorisation de renouvellement
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

- **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un chargé de la fonction d'inspection (ACFI) avec le CDG08**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité par 93 voix POUR (Mathieu BERTHELEMY ne prenant pas part au vote):

- D'APPROUVER la convention de mise à disposition d'un ACFI
- DE DELEGUER au Bureau l'autorisation de renouvellement
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.

- **Débat portant sur la protection sociale complémentaire**

Le Conseil communautaire PREND ACTE du débat portant sur la protection sociale complémentaire.

Le prochain conseil communautaire est fixé le 07/04/2022

La séance est levée à 22h50.

Fait à Vouziers le 10/03/2021

Le Président,


Benoit SINGLIT

